



ENQUÊTE PUBLIQUE PRÉALABLE AU DECLASSEMENT D'UN PARKING



ENQUÊTE PUBLIQUE TENUE DU 10 JUILLET AU 24 JUILLET 2023

Arrêté du 14/06/2023 de Monsieur le maire de HAUTMONT

Commissaire enquêteur : Christian Lebon

SOMMAIRE

Partie 1 : Rapport d'enquête

1/ généralités -environnement de l'enquête publique

2/ le réglementaire

3/composition du dossier d'enquête publique

4/ objectif et enjeux du projet

5/ Le déroulement de l'enquête publique

6/ conclusions du rapport

Partie 2 : conclusions et avis motivés

Partie 3 : annexes au rapport

Partie 1 : Rapport d'enquête

1 généralités- environnement général de l'enquête publique

La commune de Hautmont appartient à l'arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe et fait partie intégrante de la communauté d'agglomération de Maubeuge Val de Sambre (CCMVS) comptant environ 116 000 habitants.

Le commun compte, quant à elle, 14 300 habitants en proximité géographique étroite avec l'agglomération de Maubeuge.

Le déclassement préalable à la cession au groupe immobilier « Histoire et patrimoine » aux fins d'intégration dans un projet de réaménagement immobilier d'ensemble de l'abbaye, objet de l'enquête publique, concerne un parking d'une capacité de 32 places et d'une superficie de 850 m² appartenant au domaine public communal, en cœur de ville, jouxtant l'abbaye et la mairie, à proximité de la Sambre traversant la ville.

2 l'environnement réglementaire :

Article L 141-3 et articles L 141-12 du code de la voirie routière

Article L 2111-1 et L 2141-1 et 2 du code général de la propriété des personnes publiques

Article L 318-3 du code de l'urbanisme

Article L 134-1 et suivants du code des relations entre le public et l'administration

-délibération du conseil municipal du 10 décembre 2021 : approbation du projet de cession à la société « Histoire et patrimoine » de l'ensemble immobilier constitué par l'ancienne abbaye bénédictine de Hautmont propriété de la commune.

—Délibération du conseil municipal en date du 10 juin 2022 : autorisation de la cession des parcelles cadastrées BH numéro 733 ainsi que l'emprise foncière à usage de parking d'une contenance globale de 1159 m².

—Délibération du conseil municipal en date du vendredi 9 juin 2023 : rectification des délibérations du CM du 10 décembre 2021 et du 17 juin 2022 : acquisitions réalisées par la commune aux fins de maîtriser l'ensemble des lots de l'ancienne abbaye.

–Délibération du conseil municipal en date du vendredi 9 juin 2023 : enquête publique déclassement du domaine public dans le cadre du projet de réaménagement de l'ancienne abbaye : choix d'engager la procédure de déclassement du domaine public communal d'une partie du parking situé entre la mairie et l'ancienne abbaye et des parcelles précédemment identifiées. Mandat donné à Monsieur le maire pour lancer une procédure d'enquête publique préalable au déclassement et désignation d'un commissaire enquêteur.

–PLUi de la CCMVS approuvé le 12 décembre 2019. Périmètre de l'enquête publique classé en zonage UA.

3/ la composition du dossier d'enquête publique :

3-1° le registre d'enquête publique relative au projet de déclassement d'une emprise de parking place du général De Gaulle à Hautmont.

3-2 ° les pièces du dossier :

–Arrêté de Monsieur le maire de Hautmont désignant le commissaire enquêteur chargé de l'enquête publique préalable au déclassement du domaine public en date du 14 juin 2023.

–Arrêté de Monsieur le maire de Hautmont prescrivant l'ouverture de l'enquête publique préalable au déclassement d'un parking place du général De Gaulle, en date du 14 juin 2023.

–Extrait du registre des délibérations du conseil municipal séance du vendredi 10 décembre 2021 : cession d'une partie de l'ensemble immobilier constituant l'ancienne abbaye bénédictine Saint-Pierre Saint Paul.

–Extrait du registre des délibérations du conseil municipal séance du vendredi 20 juin 2022 relatif à la modification du périmètre de cession de l'ensemble immobilier constituant l'ancienne abbaye bénédictine ST Pierre, -ST Paul sise 7 place Charles-de-Gaulle.

–Extrait du registre des délibérations du conseil municipal séance du vendredi 9 juin 2023 :

Enquête publique de déclassement du domaine public dans le cadre du projet de réaménagement de l'ancienne abbaye

Rectification des délibérations du conseil municipal du 10 décembre 2021 et du 17 juin 2022, relative à la cession de l'ancienne abbaye Beaumont dans le cadre du projet : Histoire et patrimoine

–fiche : enquête publique préalable au déclassement d'un parking « dossier d'enquête publique ».

–Notice descriptive

–extrait cadastral modèle 1

–plan de déclassement- servitudes à établir suite aux divisions des parcelles.

–Plan de situation.

–Annonces légales : extrait de l'avis d'enquête publique « journal la Sambre » du vendredi 23 juin 2023

4 / Objectifs et enjeux du projet :

La commune de Hautmont est propriétaire d'un ensemble immobilier qui constituait l'ancienne abbaye bénédictine Saint-Pierre Saint-Paul en cœur de ville au numéro 7, place Charles-de-Gaulle.

Les bâtiments sont inscrits au registre supplémentaire des monuments historiques depuis 1992 et depuis le 30 novembre 2020 au titre des monuments historiques en considération de l'intérêt public représenté.

L'ancienne abbaye a été affectée par les dégâts et dégradations résultant de son ancienneté et des diverses utilisations de cet ensemble immobilier remarquable ayant échappé aux destructions liées à la révolution française.

L'ensemble immobilier, d'une surface cadastrale globale de 3772 m², est composé de bâtiments anciens en mauvais état général (briques et parpaings sur 2 niveaux avec grenier) utilisés initialement par l', ancienne abbaye puis utilisés comme brasserie jusqu'à sa fermeture en 1941.

Par suite certains locaux ont été utilisés comme locaux paroissiaux et par diverses associations jusqu'à son acquisition par la commune en 2004.

Certaines façades datant du XVIII^e siècle, présentent un intérêt patrimonial.

La totalité des bâtiments sont désaffectés et ne peuvent faire l'objet d'un usage en l'état (une partie des bâtiments a fait l'objet par ailleurs d'un incendie en 2014 lequel a endommagé la toiture qui n'a pu être réparée du fait du risque d'effondrement d'un des murs).

Le défaut de mesures de sauvegarde demeure la principale menace visant le bâtiment.

Dans ce contexte le service du domaine de l'État a estimé, en raison des nombreuses fragilités constatées, qu'une remise en état de l'abbaye nécessiterait selon les premières estimations entre 15 et 18 millions d'euros d'investissements et ce en dépit de son bon emplacement en centralité de cœur de ville et à proximité de la Sambre.

Toutefois l'aspect historique et la configuration des bâtiments, permettrait d'envisager une possible reconversion en hébergement.

La commune, attachée à la conservation de ce patrimoine, s'est rapprochée dans ce but, de la société immobilière « Histoire et patrimoine » spécialisée dans la réhabilitation d'immeubles patrimoniaux et leur aménagement en logements respectant l'environnement patrimonial des bâtiments.

Dans ce cadre le conseil municipal a autorisé M.le maire de Hautmont a procédé à la cession d'une partie de l'ensemble immobilier à la société « Histoire et patrimoine ».

En suite des délibérations de décembre 2021 et du 17 juin 2022, une promesse inaltérable de vente a été régularisée entre la commune et la société « Histoire et patrimoine_Mansart » le 30 novembre 2022.

Afin de mettre en œuvre et d'assurer l'aménagement d'ensemble cohérent du projet développé par la société « Histoire et Patrimoine », le conseil municipal a décidé par délibération en date du vendredi 9 juin 2023, la cession à ladite société de la parcelle cadastrée BH 821 à usage de parking d'une contenance de 850 mètres carrés au terme d'une procédure de déclassement du domaine public objet de la présente enquête publique

A l'issue de la cession globale, la société « Histoire et patrimoine Mansart » se propose de réaliser (sur environ 2000 m²) : 43 logements de standing en cœur de ville.

Il convient de noter que la cour de l'abbaye restera la propriété de la ville qui (après le passage des réseaux au profit de la programmation d'Histoire et Patrimoine) effectuera des travaux de pavage et de réaménagement contre servitudes de passage.

Des travaux d'aménagement dans l'environnement immédiat autour de la mairie, de l'église et vers la Sambre sont également envisagés en complément de cette opération de réhabilitation immobilière.

5/ Le déroulement de l'enquête publique :

5-1 : les opérations préalables à l'enquête publique :

-Après prise de contact téléphonique avec Monsieur Barbieux : responsable de l'urbanisme de la commune de Hautmont, il est décidé de la tenue de la réunion liminaire à l'enquête publique, laquelle s'est tenue le 7 juin dans les locaux du service de l'urbanisme « espace Chauvel » à Hautmont.

Au cours de cette réunion ont été déterminées les modalités pratiques de l'enquête publique : durée de l'enquête, calendrier et date des permanences, composition du dossier d'enquête, tenue ouverture et clôture du registre

d'enquête publique.

—le même jour : le commissaire-enquêteur accompagné de Monsieur Barbieux se rend sur le site du périmètre de l'enquête.

Après avoir visité la cour intérieure de l'ensemble immobilier de l'abbaye et constaté son état de délabrement, le commissaire-enquêteur visualise ensuite le parking (parcelle cadastrée communale BH 821) situé entre la mairie et l'ensemble immobilier de l'abbaye.

—Le commissaire-enquêteur se fait présenter en outre la salle de la mairie qui sera dédiée aux permanences : salle Halver et en constate la compatibilité avec l'accessibilité PMR.

—Le 19 juin 2023 le commissaire-enquêteur constate « in situ » l'affichage réglementaire par voie d'affiche visible de l'extérieur sur les locaux de « l'espace Chauvel », et de la mairie place Charles-de-Gaulle, ainsi que sur la clôture fermant l'accès au parking objet de l'enquête.

A cette occasion, Il rencontre de nouveau M Barbieux pour finaliser la composition du dossier.

5-2 L'enquête publique : le déroulement des permanences et le « PV de synthèse »

-permanence numéro 1 :

Tenue le lundi 10 juillet 2023 de 10 heures à 13 heures dans la salle Halver de la mairie de Hautmont :

Après avoir constaté la permanence de l'affichage légal et la complétude du dossier d'enquête le commissaire-enquêteur vise les pièces du dossier ainsi que les folios du registre d'enquête en présence de Madame Van Cauvenberge adjointe maire, délégataire.

Au cours de cette permanence le commissaire-enquêteur ne reçoit aucun visiteur.

-permanence numéro 2 :

Tenue le lundi 24 juillet 2023 de 13 heures à 17 heures dans la salle Halver de la mairie de Hautmont :

Le commissaire-enquêteur constate en préalable la permanence de l'affichage légal et la complétude dossier d'enquête.

Au cours de cette permanence aucune visite n'est constatée.

À l'issue de cette permanence, le commissaire-enquêteur cloture le registre d'enquête publique et emporte les documents de fin d'enquête (dossier et registre).

-Le « procès-verbal de synthèse » ci-dessous

A été rédigé et notifié au porteur du projet le 15 juillet 2023 :

Département du Nord- sous-préfecture d'Avesnes
Commune de Hautmont

**« Enquête publique préalable au déclassement d'une partie
du domaine public, situé place du général De Gaulle sur la
commune de Hautmont »**

Enquête publique tenue du 10 juillet 2023 au 24 JUILLET 2023

Commissaire enquêteur : Christian Lebon

« Procès-verbal de synthèse »

Réf : Article R123-18 du code de l'environnement

**Procès-verbal de synthèse des observations orales et écrites
recueillies dans le registre d'enquête, ou par courrier adressé au siège
de l'enquête publique.**

Référence enquête publique :

-Arrêté de Monsieur le maire de Hautmont en date du 14 juin 2023

I : Bilan quantitatif des contributions issues de toutes sources :

1 /Au total, le commissaire enquêteur recense:

Dans le temps de la consultation publique et durant les 2 permanences présentiellees tenues au lieu et dates indiqués dans l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique : aucune contribution recueillie sur le registre d'enquête de même : aucun visiteur n'a été accueilli par le commissaire-enquêteur.

2/ Durant la même période, aucun courrier n'a été adressé au siège de l'enquête à l'intention du commissaire enquêteur.

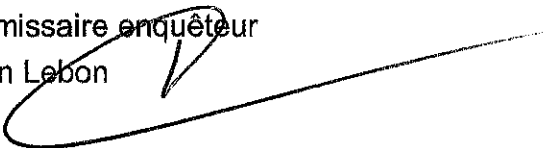
II : questionnements au porteur du projet :

En l'absence d'observation ou remarques émanant du public dans le temps de la consultation, ainsi qu'en suite de l'examen par le commissaire-enquêteur du dossier d'enquête publique et de ses entretiens avec les représentants du porteur de projet :

Aucun questionnement à l'attention du porteur du projet n'est émis par le commissaire-enquêteur.

Le 15/07/2023

Le commissaire enquêteur
Christian Lebon



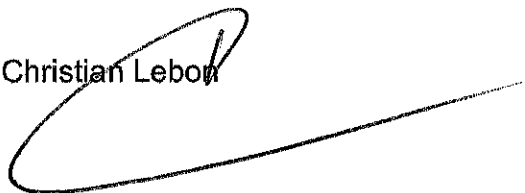
6 / Conclusion du rapport

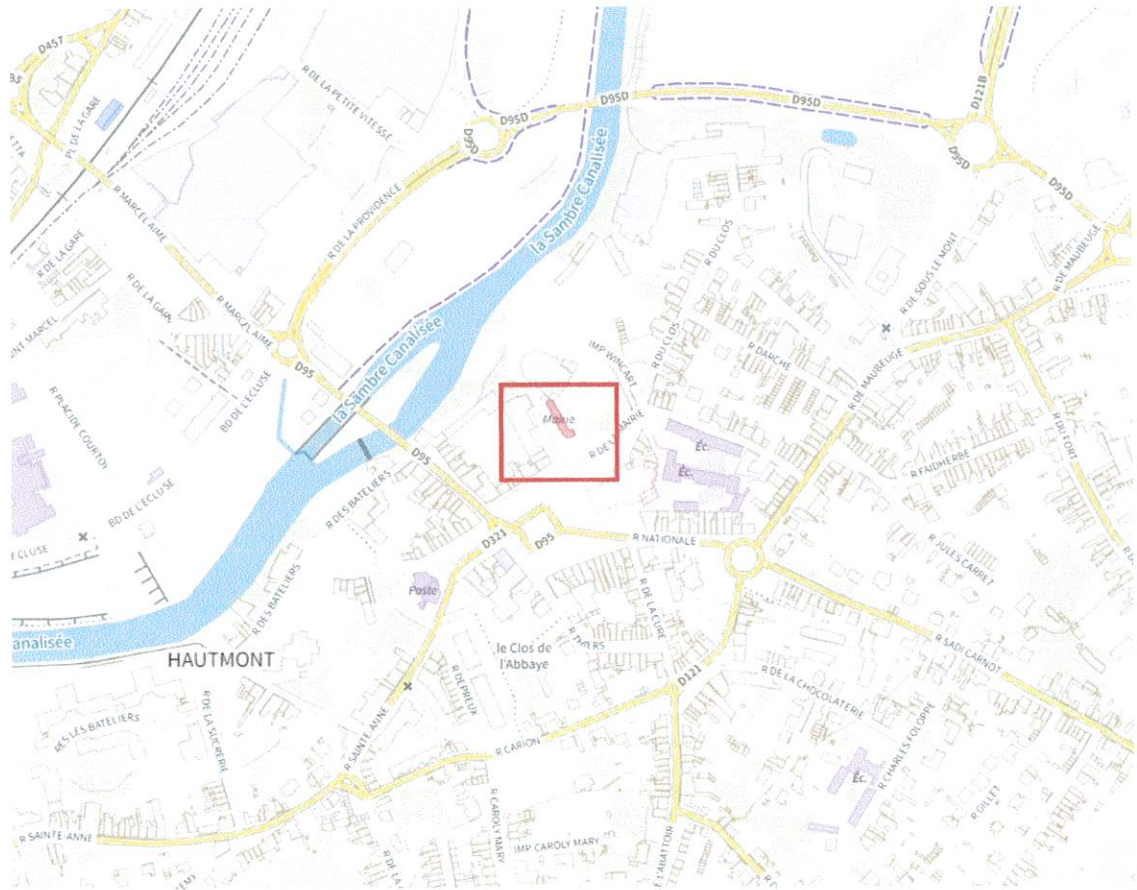
Le commissaire-enquêteur constate que l'enquête publique s'est déroulée sans incidents et dans de bonnes conditions matérielle et organisationnelle en collaboration avec les services de la mairie de Hautmont.

Fait à Valenciennes le 7 août 2023

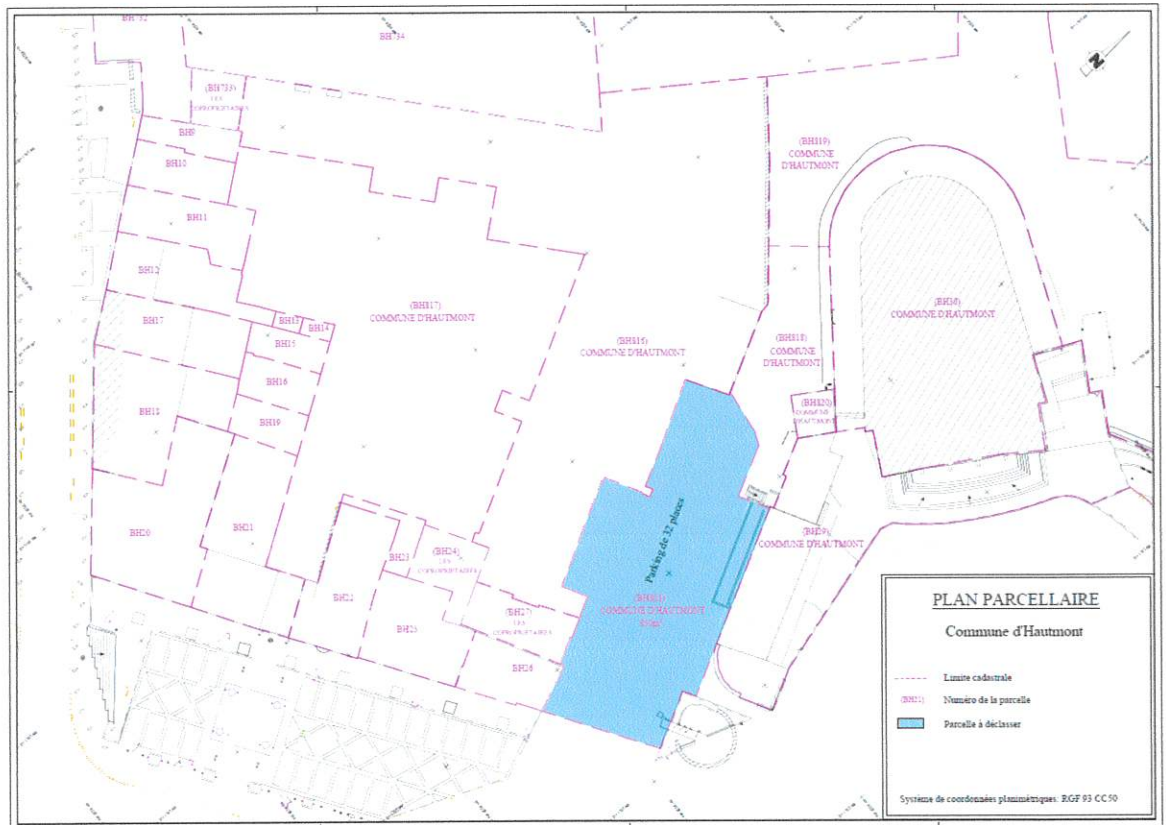
Le commissaire-enquêteur

Christian Lebon

A large, stylized handwritten signature in black ink, starting with a large loop and extending horizontally to the right.



Situation géographique du parking au sein de la commune



Plan parcellaire



Plan de déclassement

VILLE DE HAUTMONT

Enquête publique

« Préalable au déclassement du domaine public d'un parking place du général De Gaulle sur la commune de Hautmont »

ENQUÊTE PUBLIQUE MENEES DU 10 JUILLET AU 24 JUILLET 2023

-Arrêté en date du 14 JUIN 2023 de Monsieur le maire de HAUTMONT

Commissaire enquêteur : Christian Lebon

CONCLUSIONS ET AVIS MOTIVES

I - Le contexte de l'enquête publique

1 - le demandeur et la présentation du territoire

Le porteur du projet ainsi que le territoire concerné est la commune de Hautmont.

2- localisation du projet :

Le périmètre de l'enquête concerne un parking appartenant au domaine public communal situé place du général De Gaulle de la ville de Hautmont comptant environ 14300 habitants, au sein de la communauté d'agglomération de Maubeuge Val de Sambre (CAMVS).

3- rappel succinct de la nature du projet relatif à l'enquête publique :

L'enquête publique concerne le projet de déclassement d'une partie du domaine public communal constitué d'un parking situé place du général De Gaulle entre la mairie et l'ancienne abbaye de Hautmont.

Ce parking d'une capacité de 32 places pour une superficie de 850 m² est référencié par la parcelle BH N°821.

Ce déclassement préalable à l'intégration dans le domaine privé a pour objectif de permettre la vente par la commune de la parcelle au groupe immobilier « Histoire et patrimoine » afin de compléter la réalisation du projet immobilier de l'ancienne abbaye.

4- rappel succinct des enjeux liés au projet :

Le projet de déclassement entre dans le cadre des enjeux globaux suivants :

- mettre fin à l'image dégradée d'un ensemble de bâtiments en déshérence immobilière en cœur de ville.
- Sauvegarder des bâtiments patrimoniaux marquant l'histoire de la commune.
- Redynamiser un cœur de ville et une polarité commerciale en répondant aux besoins de nouveaux habitants qui viendront s'installer dans ce quartier
- créer un espace rénové pour améliorer la qualité de vie des habitants du centre-ville.

5-rappel succinct du cadre réglementaire du projet :

- ° articles L 123 1 et suivants du code de l'environnement (l'enquête publique)
- ° article L 141-3 et L141 -12 du code de la voirie routière (déclassement d'une voirie publique)
- ° articles L2111-1 du code général de la propriété des personnes publiques
- ° Délibérations du conseil municipal en dates des 10 décembre 2021, 10 juin 2022 et 9 juin 2023.

II - Conclusions relatives à la régularité de l'enquête :

Le commissaire enquêteur après avoir :

- ° Rencontré Le 07/06/2023 le représentant du porteur de projet (M.Barbieux) dans les locaux de la mairie de Hautmont pour la réunion liminaire de présentation du projet et de détermination des modalités pratiques de la consultation publique :
- ° Étudié le dossier d'enquête publique et son environnement historique et réglementaire.
- ° Réceptionné le dossier finalisé et visé le registre d'enquête.
- ° Vérifié les mesures d'information du public : mesures de publicité légales réglementaires,

° S'être rendu sur le site : le 07/06/2023 accompagné de M. Barbieux du service de l'urbanisme de la ville de Hautmont, porteur du projet, aux fins de visualiser la localisation du site concerné et de son environnement urbain (notamment de la cour de l'abbaye).

° Tenu 2 permanences « présentielle » selon les modalités, désignées dans l'arrêté : soit les :

- 10 juillet 2023 de 10H à 13H
- 24 juillet 2023 de 13H à 17H
- Au siège de l'enquête publique : en mairie de Hautmont (salle Halver)

° Clôturé le registre d'enquête le 24/07/2023 à 17H.

° Constater l'absence de contributions reçues sur la période de la consultation publique tenue du 10/07/2023 au 24/07/2023 : via l'ensemble des vecteurs ouverts par l'arrêté préfectoral

° notifié au porteur du projet le « PV de synthèse le 25/07/2023 après clôture de l'enquête publique.

Prend acte :

- Que les conditions de déroulement de l'enquête publique ont respectées la législation et la réglementation en vigueur, notamment en ce qui concerne l'information légale du public.
- Que l'affichage réglementaire a été maintenu et vérifié tout au long de la durée de la présente enquête publique soit 15 jours consécutifs du 10/07/2023 au 24/07/2023 inclus.
- Que cette dernière s'est déroulée dans les conditions réglementaires, de manière satisfaisante et sans incident

III : conclusions motivées du commissaire enquêteur :

Compte tenu :

- De l'arrêté en date du 14 juin 2023 de Monsieur le maire de Hautmont désignant Monsieur Christian Lebon en qualité de commissaire enquêteur

Le commissaire enquêteur considère

< Que l'enquête publique s'est déroulée dans des conditions d'organisation satisfaisantes donnant la possibilité à chacun de s'exprimer par toutes les voies précisées par l'arrêté de M. le maire de Hautmont en date du 14 juin 2023.

< Que le projet présenté, du fait de l'examen de ses composantes, apparaît en cohérence avec les éléments conditionnant l'utilisation réglementaire de la procédure dite « de déclassement d'une voirie publique »

< Du constat de l'intérêt général attaché à un projet de cession, qui contribuera, après déclassement, à la mise en œuvre de l'opération de réhabilitation de bâtiments patrimoniaux remarquables dont la sauvegarde au sein du domaine public communal était rendue impossible du fait de l'importance des investissements à engager.

< Du constat qu'une fois l'opération immobilière menée à bien, de la conservation de la jouissance de la cour de l'abbaye à la rénovation programmée, qui permettra au cœur de ville de bénéficier d'une dynamique potentielle nouvelle.

< De la compatibilité du présent projet avec les contenus des plans et programmes :

°-Compatibilité avec le PLUI de la CAMVS

< Du constat d'un coût financier cohérent et adapté à l'intérêt du projet.

< Du constat de l'absence d'enjeux environnementaux sur le site concerné

< Du constat de la mise en œuvre d'un projet urbain final économe en matière d'occupation du sol, en réaménagement d'urbanisation existante.

< Du constat d'une finalité opérationnelle permettant de garantir à terme, une offre de logements adaptée aux futurs besoins identifiés, dans la ville de Hautmont.

En conséquence :

« J'émetts un avis favorable au projet de déclassement du domaine public d'un parking sis place du général De Gaule à Hautmont »

Fait à Valenciennes le 07/08/2023 Le
commissaire enquêteur

Lebon

Christian

Lebon

3 : annexes au rapport

La Sambre

AVIS IMPORTANT

Pour le département du Nord, le tarif 2023 d'insertion des annonces légales est fixé par arrêté du 27 décembre 2022, modifiant l'arrêté du 19 novembre 2021 à 0,221€ par caractère et à des forfaits spécifiques pour les annonces de constitution, de liquidation, de clôture, de procédures collectives et de changement de nom patronymique.

Constitution

MyEsthetic

Société d'exercice libéral,
à responsabilité limitée de médecin
au capital de 1 000 €
Siège social : 27 rue de Gand
59200 TOURCOING

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à TOURCOING du 12/06/2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société d'exercice libéral à responsabilité limitée. Dénomination sociale : MyEsthetic. Siège social : 27 rue de Gand, 59200 TOURCOING. Objet social : l'exercice de la profession de médecin. Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés. Capital social : 1 000 €. Gérance : M. Mansour MORADI, demeurant 29 Mont de Posse, 4960 TROIS PONTS. Immatriculation au Registre du commerce et des sociétés de Lille Métropole.

Pour avis, La Gérance
23117773

Annonces administratives

COMMUNE D'HAUTMONT

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

présalable au déclassement du domaine public d'un parking Place du Général de Gaulle sur la commune d'HAUTMONT.

Par arrêté, du 14/06/2023 Monsieur le Maire a ordonné l'ouverture de l'enquête préalable au déclassement d'une partie du domaine public situé place du général de Gaulle sur la commune d'HAUTMONT.

A cet effet, M. Christian LESON, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par Monsieur le Maire. L'enquête se déroulera en mairie du lundi 10 juillet 2023 au lundi 24 juillet 2023, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Le commissaire-enquêteur recevra en personne les observations, écrites ou orales du public en mairie les :
- lundi 10 juillet 2023 de 10h00 à 13h00
- lundi 24 juillet 2023 de 13h00 à 17h00
Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles peuvent également être adressées :

- par écrit à l'adresse suivante : Mairie d'HAUTMONT, à l'attention de Monsieur le commissaire-enquêteur, Place du Général de Gaulle 59330 HAUTMONT

- par voie électronique à l'adresse suivante : mairie@mairie-hautmont.fr en indiquant dans l'objet : enquête publique déclassement du domaine public

Le rapport et les conclusions motivées seront rendus publics et consultables sur le site internet de la commune et pourront être consultés sur support papier en mairie pendant les jours et heures habituels d'ouverture pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Les informations relatives à l'enquête pourront être consultées sur le site internet suivant : www.mairie-hautmont.fr

A l'issue de l'enquête publique, le dossier pourra faire l'objet d'une délibération du Conseil Municipal en vue du classement du domaine public dans le domaine privé communal.

Stéphane WILMOTTE,
Maire d'HAUTMONT
23112461

Modifications

IL RISTO FRANCE
TOULON LA GARDE

SARL au capital de 7.500 €
Siège social : 4 rue de l'Espoir
59260 LEZENNES
043 475 161 RCS Lille Métropole

Par DAU en date du 31/03/2023, a été nommé gérant, en remplacement de M. Marc BONDUELLE, pour une durée non limitée, à compter du 1er avril 2023, M. Richard MEJEAN, né le 16/02/1970 à PARIS (15ème) et demeurant 138 rue Barthélémy Delespaul 59000 LILLE.
23118137

IL RISTO FRANCE
LILLE

SARL au capital de 7.500 €
Siège social : 4 rue de l'Espoir
59260 LEZENNES
012 815 214 RCS Lille Métropole

Par DAU en date du 31/03/2023, a été nommé gérant, en remplacement de M. Marc BONDUELLE, pour une durée non limitée, à compter du 1er avril 2023, M. Richard MEJEAN, né le 16/02/1970 à PARIS (15ème) et demeurant 138 rue Barthélémy Delespaul 59000 LILLE.
23118099

IL RISTO FRANCE
SAINT-HERBLAIN

SARL au capital de 3.800 €
Siège social : 4 rue de l'Espoir
59260 LEZENNES
030 221 176 RCS Lille Métropole

Par DAU en date du 31/03/2023, a été nommé gérant, en remplacement de M. Marc BONDUELLE, pour une durée non limitée, à compter du 1er avril 2023, M. Richard MEJEAN, né le 16/02/1970 à PARIS (15ème) et demeurant 138 rue Barthélémy Delespaul 59000 LILLE.
23118132

IL RISTO FRANCE
PLAN DE CAMPAGNE

SARL au capital de 7.500 €
Siège social : 4 rue de l'Espoir
59260 LEZENNES
043 475 211 RCS Lille Métropole

Par DAU en date du 31/03/2023, a été nommé gérant, en remplacement de M. Marc BONDUELLE, pour une durée non limitée, à compter du 1er avril 2023, M. Richard MEJEAN, né le 16/02/1970 à PARIS (15ème) et demeurant 138 rue Barthélémy Delespaul 59000 LILLE.
23118119

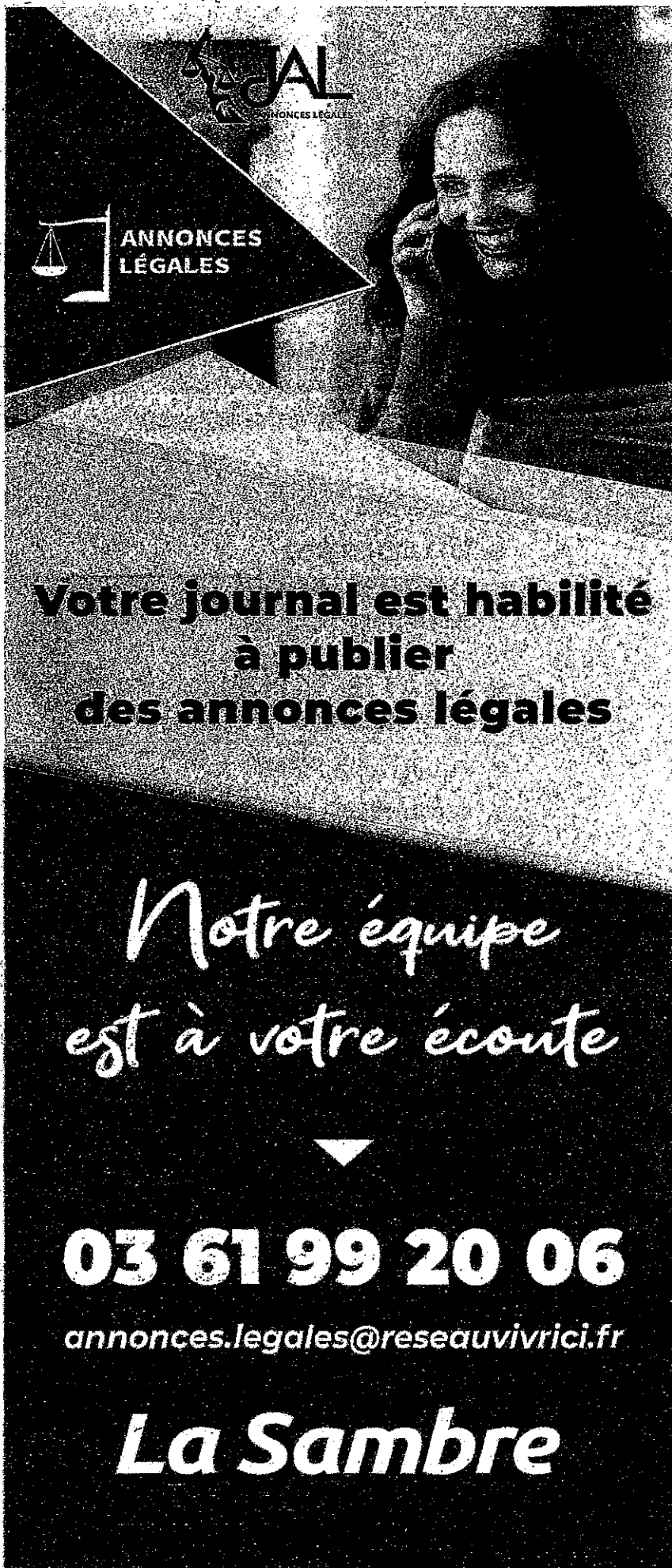
LE SAVIEZ-VOUS ?

Actulegales.fr
recense tous
les jours, toutes
les créations
d'entreprises
en France.

Actulegales.fr, avec votre journal

Actulegales.fr
Tous les jours, toutes les annonces légales entreprises

Actulegales.fr
Avec votre journal



**ANNONCES
LÉGALES**

**Votre journal est habilité
à publier
des annonces légales**

*Notre équipe
est à votre écoute*

03 61 99 20 06

annonces.legales@reseauvivrici.fr

La Sambre

AVIS ENQUÊTE PUBLIQUE / PARKING PLACE DU GÉNÉRAL DE GAULLE

Par arrêté du 14/06/2023 Monsieur le Maire a ordonné l'ouverture de l'enquête préalable au déclassement d'une partie du domaine public place du général de Gaulle sur la commune d'Hautmont.

 A LA UNE, Retour sur l'actu  Publié le jeudi 22 juin 2023

À cet effet, Monsieur Christian LEBON a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par Monsieur le Maire

L'enquête se déroulera en mairie du **Lundi 10 Juillet 2023 au Lundi 24 Juillet 2023**, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Le commissaire-enquêteur Monsieur LEBON CHRISTIAN recevra en personne les observations écrites ou orales du public en salle Kalisz étant réservée le 10 juillet de 10h à 13h et le 24 juillet de 13h à 17h. Les autres jours le dossier sera consultable en mairie.

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles peuvent également être adressées

- par écrit à l'adresse suivante : Mairie d'HAUTMONT, à l'attention de Monsieur le commissaire-enquêteur, Place du Général de Gaulle 59330 HAUTMONT
- par voie électronique à l'adresse suivante : mairie@mairie-hautmont.fr en indiquant dans l'objet « enquête publique déclassement du domaine public »

Le rapport et les conclusions motivées seront rendus publics et consultables sur le site internet de la commune et pourront être consultés sur support papier en mairie pendant les jours et heures habituels d'ouverture pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Les informations relatives à l'enquête publique pourront être consultées sur le site internet suivant : www.mairie-hautmont.fr

À l'issue de l'enquête publique, le dossier pourra faire l'objet d'une délibération du Conseil Municipal en vue du classement du domaine public dans le domaine privé communal.

[Document à consulter : 2022-06 enquête publique parking abbaye](#)

[◀ RETOUR AUX ACTUALITÉS](#)

Actualités

CATÉGORIE(S) :

- [A LA UNE](#)
- [Retour sur l'actu](#)